

Incendies 2026 en France

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS
20 SEPTEMBRE 2026, 17H.

Contexte

À la suite des incendies de l'été 2026, la Fondation de France poursuit son soutien aux territoires, personnes et acteurs mobilisés pendant les catastrophes.

La première phase de l'intervention est consacrée aux dispositifs d'urgence et aux principaux acteurs de solidarité. La Fondation de France souhaite soutenir les besoins exceptionnels qui demeurent aujourd'hui insuffisamment couverts.

Cette démarche vise notamment à repérer des associations, structures locales ou collectifs ayant joué ou jouant actuellement un rôle auprès des populations touchées et dont les actions n'auraient pas été déjà financées.

Nous souhaitons soutenir les besoins suivants :

- accompagnement des personnes sinistrées ou évacuées ;
- soutien aux publics vulnérables ;
- soutien psychologique ;
- maintien du lien social ;
- accompagnement administratif, juridique ou social ;
- poursuite d'actions exceptionnelles mises en place pendant la catastrophe

Qui peut répondre ?

- Les associations ;
- Les structures privées à but non lucratif (projets d'intérêt général)
- Les collectifs et acteurs locaux de la société civile mobilisés auprès des populations touchées.

Montant moyen des dossiers :

Le montant moyen accordé s'élève à 20 000 €

Le fonds peut intervenir en financement exclusif ou en complément d'autres financements.

Quels besoins ne sont pas priorisés ?

Ne relèvent pas de cette démarche :

- les dépenses exceptionnelles sans lien avec les activités des structures ;
- le fonctionnement courant des structures ;
- les projets de prévention incendie ;
- les projets d'adaptation climatique ;
- les investissements de long terme ;
- les dépenses couvertes par d'autres dispositifs ou assurances.

Comment répondre ?

Les structures intéressées sont invitées à compléter le formulaire de demande de financement joint à cet AMI et à le retourner **avant le 20 septembre à 17h00** à l'adresse suivante : urgences@fdf.org

Seules les structures présélectionnées seront recontactées.

La stratégie globale de la Fondation de France s'articule dans un programme plus large, Solidarité Canicule Incendies, déployé autour de trois axes :

- Urgence et post-urgence
- Relèvement des personnes et des territoires
- Adaptation aux événements climatiques extrêmes

La présente manifestation d'intérêt s'inscrit dans le premier axe et vise à identifier les besoins encore non couverts à la suite des incendies de l'été 2026.